



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotions - Masters de 2013 à 2018

MENTION

HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

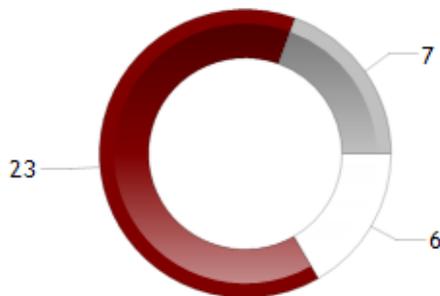
PARCOURS

HISTOIRE DE L'ART ET CULTURE MATERIELLE

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

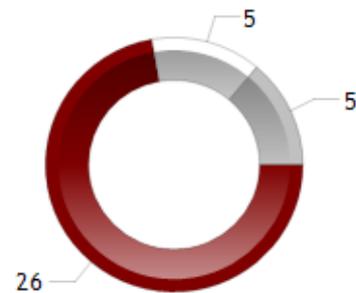
Nombre de réponse(s) : 36



Taux d'insertion
à 18 mois : 79%
à 30 mois : 84%

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 36



■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

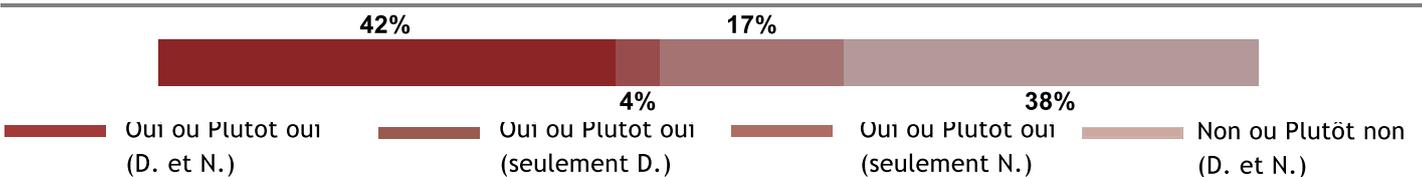
- Adjoint territorial d'animation
- Documentaliste audiovisuel chercheur
- Attaché de conservation du patrimoine
- Animateur touristique en office de tourisme
- Assistant de conservation du patrimoine, médiateur et chargé d'accueil
- Chargé d'études dans une entreprise de sculpture en contexte de monuments historiques
- Professeur d'arts appliqués
- Médiateur du patrimoine
- Guide conférencier des musées nationaux

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 25



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) Nombre de réponse(s) : 24



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 25

- Relations personnelles ou professionnelles 28 %
- Candidature spontanée 8 %
- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 28 %
- Concours de la fonction publique 8 %
- Création de mon entreprise 16 %
- Agences d'intérim 4 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

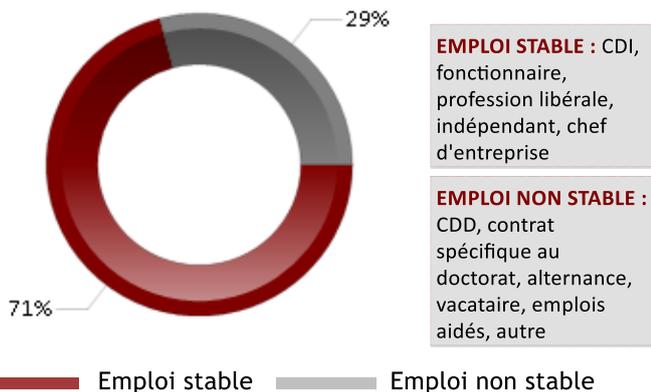
Nombre de réponse(s) : 24



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

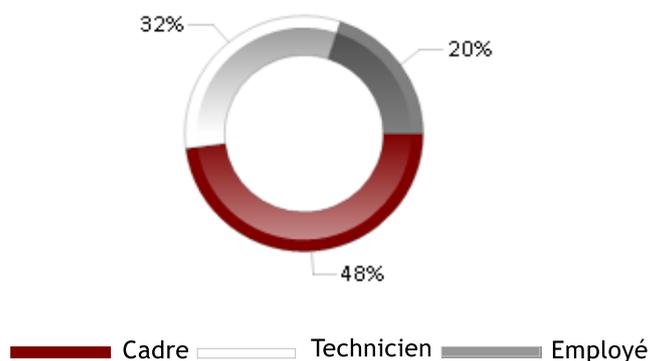
Contrat

Nombre de réponse(s) : 24



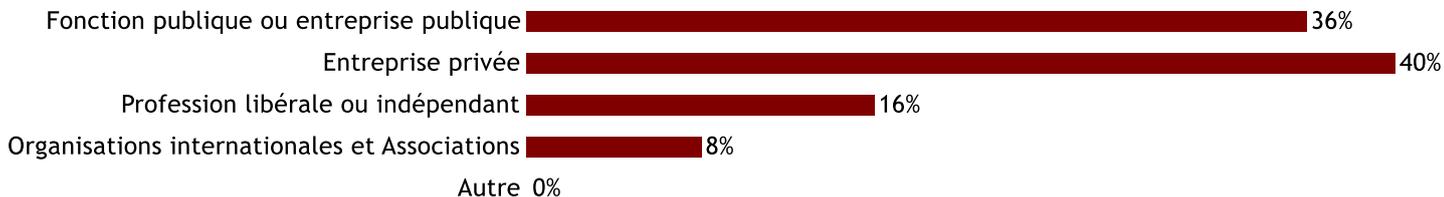
Statut

Nombre de réponse(s) : 25



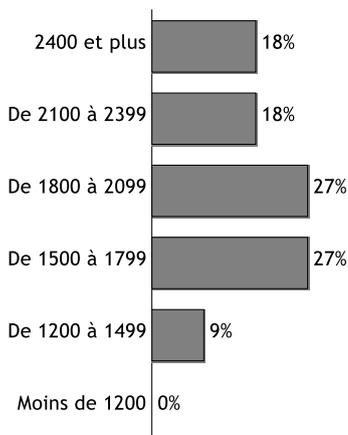
Employeur

Nombre de réponse(s) : 25



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



Salaire médian : 1800 euros

Salaire moyen : 1912 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 26

